

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2019
Séance du 4 décembre 2019**

N°02

**Objet : Désignation des
membres siégeant au conseil
d'exploitation des régies d'eau et
assainissement à compter du 1^{er}
janvier 2020**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt -six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOUX MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, , DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Chidéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUX MAUREL Marie Anne
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

Etaient excusés :

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie José
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie,	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2019

Application en ligne : www.electre.com
99_DE-004-200867437-20191204-02_04122019

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération exercera les compétences Eau et Assainissement au 1er janvier 2020 (loi NOTRÉ du 7 août 2015). En application des articles L. 1412-1, L. 2221-1, L. 2221-4 et L. 2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire du 26 juin 2019 a décidé d'exploiter cette compétence sous forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière.

Par délibération du 26 juin 2019, le conseil a décidé la création des régies eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 et a approuvé leurs statuts.

L'article R 2225-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les membres du conseil d'exploitation des régies dotées de la seule autonomie financière sont désignés par le conseil communautaire sur proposition de la Présidente.

Conformément à l'article R2221-3 du code général des collectivités territoriales et à l'article 6 des statuts des deux régies, les régies seront administrées par le même conseil d'exploitation.

L'article 6 des statuts de ces régies prévoient que le conseil d'exploitation sera composé de 15 membres:

- 12 membres issus du conseil communautaire ;
- 3 membres issus d'associations représentants les usagers (consommateurs).

Afin que le conseil d'exploitation puisse être installé dès le début du mois de janvier 2020, il est proposé de désigner les membres ce jour.

Un appel à candidature a été lancé auprès des conseillers communautaires et des associations de consommateurs.

Vu les résultats de l'appel à candidature,

Madame la Présidente propose de désigner les membres suivants :

- les 12 membres issus du conseil communautaire :

Régine AILHAUD
 Denis BAILLE
 Gilles PAUL
 Carole TOUSSAINT
 Michel BLANC
 Bruno VILLARON
 Michel BLOT
 Claude PAYAN
 Gilbert REINAUDO
 Gérard COMBE
 Sandrine COSSERAT
 Sonia FONTAINE

- les 3 membres issus des associations représentants les usagers (consommateurs):

.....- AFOC : Marie-Claire DUCONGÉ
 - UDAF : Michelle FRISON
 - UFC Que choisir : Renée LEYDET

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2019

Appel à candidature Elegante.com

89_DE-004-201967437-20191204-02_04122019

Les membres du conseil d'exploitation sont nommés à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour la durée du mandat du conseil communautaire.

Le conseil d'exploitation sera renouvelé à chaque renouvellement du conseil communautaire.

Il vous est demandé d'approuver cette proposition.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



RÉÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2019

Application reçue le 06/12/2019

99_DE-004-200067437-20191204-02_04122919

